PROCES-VERBAL DU 7 MARS 2006

TABLE DES MATIERES

« LE	RONCQUOIS DANS SA VILLE »
1.01	- FISCALITE 2006 - Vote des taux
	PRESENTATION M. TAILLEZ
	Débat
	Pour : 100 % Roncq
	Abstentions : Alliance & Actions – Bien dans ma ville, bien dans la vie – Une voix libre
.02 -	- INTERCOMMUNALITE - Contributions communales 2006 - Non fiscalisation
	PRESENTATION M. TAILLEZ
	Débat
	Pour : 100 % Roncq – Alliance & Actions – Bien dans ma ville, bien dans ma vie –
	Abstention : Une voix libre
.03 -	- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT –
	Actualisation et ouverture
	PRESENTATION M. TAILLEZ
	Débat
	Pour : 100 % Roncq
	Contre : Alliance & Actions – Bien dans ma ville, bien dans la vie – Une voix libre
1.04-	BUDGET PRIMITIF 2006
	PRESENTATION M. TAILLEZ
	Débat
	Pour : 100 % Roncq
	Contre : Alliance & Actions – Une voix libre
	Abstention : Bien dans ma ville, bien dans ma vie
.05 -	- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2006
	PRESENTATION M. TAILLEZ
	Débat
	Pour: 100 % Roncq – Alliance & Actions – Bien dans ma ville, bien dans ma vie
	Abstention : Une voix libre
.06 -	- ANNULATION DE TITRE DE RECETTE – REPRISE SUR PROVISIONS
	PRESENTATION M. TAILLEZ
	Débat
	Pour : 100 % Roncq
	Abstentions: Alliance & Actions – Bien dans ma ville, bien dans la vie – Une voix libre
.07 -	- PARC URBAIN DU BOIS LEURENT – Mobilier pour aire de bi-cross ludique -
	Demande de subvention auprès du Conseil général du Nord
	PRESENTATION M. MATHON
	Unanimité

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »	36
2.01 - RESERVE FONCIERE DU LIEU-DIT « LA VALLEE » - Cession partielle au	
profit de l'association « Chiens guides d'aveugles - Centres Paul-Corteville » - Autorisation donnée au Maire de signer l'acte correspondant	36
PRESENTATION Monsieur le Maire	38
Débat	38
Pour: 100 % Roncq	49
Abstentions: Alliance & Actions – Bien dans ma ville bien dans la vie – Une voix lib	

M. LE MAIRE -

Mes chers collègues, nous allons entamer notre séance.

Je vous salue ; je salue le public ainsi que la presse locale.

Nous allons commencer par notre traditionnel éphéméride; je ferai d'abord un petit commentaire sur l'Italie puisque nous sommes dans le semestre consacré à ce pays.

- Nous avons pu assister à une conférence puis, samedi dernier, à un bal vénitien qui a réuni une centaine de personnes; à cette occasion, nos animateurs des CLSH ont fait une très belle participation.
- Je tiens à saluer l'exemplarité de nos services Parcs & Jardins qui, grâce à la mobilisation de Grégory FRANCK et de ses équipes, ont pu commencer ce long et pénible travail de confinement des oiseaux, pour répondre à la demande de l'Etat.

J'insiste, c'est un travail très long ; on ne fait pas ce que l'on veut avec les volatiles ; il faut les cerner avec beaucoup de patience, de tact et parfois à la séduction. Aujourd'hui 120 oiseaux sont confinés sur les 200 que nous avons pu recenser il y a quinze jours. Il est très difficile de faire la part entre nos animaux et les oiseaux sauvages. Je rappelle que nos équipes n'attrapent pas les oiseaux sauvages mais uniquement ceux qui nous appartiennent. Ils seront plus faciles à identifier dans les prochains mois puisqu'ils seront bagués à l'issue de cette douce captivité grâce, encore une fois, au talent et au professionnalisme de nos équipes.

Nous avons reçu récemment quelques directives préfectorales nouvelles et je tiens à vous dire qu'il vous appartient, en tant que conseiller municipal, de faire régner l'ordre public ; il est notamment interdit de nourrir les oiseaux sur les espaces publics en temps normal, qui plus est en période de risque d'épizootie aviaire. Or, on peut encore déplorer que certains de nos concitoyens, sans doute par générosité et par habitude, continuent à nourrir les oiseaux. Il faut leur rappeler gentiment que c'est interdit ; c'est votre rôle de conseiller municipal mais aussi d'agent, lorsque les agents sont au travail dans la journée.

Le 27 février 2006, le Préfet a envoyé des consignes aux maires pour leur demander que tout détendeur d'oiseaux en extérieur se déclare auprès de la mairie, par le biais d'un imprimé officiel qui va être transmis cette semaine à toute la population ; le Maire est tenu de transmettre tous les renseignements qu'il aura pu récolter à la Direction départementale des services vétérinaires.

Je rappelle que le confinement de tous les oiseaux, qu'ils soient volailles ou oiseaux d'agrément, tant chez les éleveurs que chez les particuliers, est la règle qui est fixée par l'Etat jusqu'au 31 mai 2006.

Les visites du vétérinaire sont obligatoires chez tous les détendeurs si le confinement n'est pas réalisé.

Tout récemment, le 6 mars 2006, le Préfet nous a transmis un courrier du Ministre de l'Agriculture, Dominique BUSSEREAU, qui rappelle en substance : au contact de nos concitoyens, vous, les conseillers municipaux, êtes les premiers garants d'une information claire et transparente émanant des pouvoirs publics. C'est pourquoi je compte sur votre engagement pour rappeler les principes de notre sécurité sanitaire qui sont les suivants : les volailles mises sur le marché français sont saines ; elles font l'objet de contrôles sanitaires rigoureux des Directions départementales des services vétérinaires. A cet effet, les 4500 agents vétérinaires du Ministère de l'agriculture et de la pêche ont été mobilisés dont ceux installés aux 33 postes d'inspection frontaliers français ainsi que les 8600 vétérinaires praticiens titulaires d'un mandat sanitaire :

- pour s'assurer de la bonne application des mesures réglementaires décidées et notamment l'interdiction d'importer des oiseaux ;
- surveiller attentivement les oiseaux sauvages migrateurs ;
- surveiller les élevages sur l'ensemble du territoire mais aussi toute la chaîne de distribution ;
- mettre en œuvre les dispositions sanitaires prévues lorsqu'un foyer d'infection est détecté, celui-ci est isolé et les volailles concernées sont éliminées.

Ces mesures, nous dit le Ministre, font partie d'un plan d'action défini de longue date et qui a été régulièrement enrichi et précisé au cours des semaines écoulées.

Le Gouvernement agit selon une méthode rigoureuse et adaptée à la réalité. Soucieux de répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens en termes de sécurité sanitaire, il veut aussi mettre l'accent sur l'information des Français.

Je sais que les informations ont été mises sur le site de la ville de Roncq, nous avons pu enregistrer un pic de fréquentation.

Par votre proximité et vos compétences reconnues par nos compatriotes, vous êtes en mesure d'apporter des éléments objectifs et écoutés, de nature à rassurer les plus inquiets d'entre eux.

Le Préfet nous a également demandé de mettre en place un système de relais et de techniciens, au sein de chacune des collectivités. A Roncq, j'ai décidé de charger M. Thierry BUCQUOYE, déjà en charge des conduites addictives et de la santé, de la mise en place de ce plan en liaison avec les services préfectoraux et la Direction des services techniques, donc directement avec M. KROP.

Toutes les mesures sont donc prises et je remercie une fois de plus l'ensemble des élus et des agents de service public qui ont immédiatement fait preuve d'un grand professionnalisme.

Nous allons poursuivre avec les travaux de l'Hôtel de Ville.

Vous avez pu constater, au cours de vos pérégrinations, que la toiture est toujours en cours de réfection de même que le sablage ; les cheminées, pignon gauche, façade principale, façade arrière, ont été réalisés en termes de sablage, c'est au tour du pignon droit.

Au niveau du rejointoiement, les cheminées sont terminées ; la façade principale, pignon gauche, sont en cours.

Toutes les huisseries sont actuellement changées et 20 fenêtres ont déjà pu être remplacées.

Les travaux sont tout à fait en synchronisme avec le planning puisque nous enregistrons une semaine d'avance et je félicite toujours les Services techniques pour cette excellence.

A **l'église Saint-Piat**, les travaux avancent : la rosace du transept sud a pu être déposée ; elle est en cours de restauration, une partie s'effectue sur place. Peut-être avez-vous pu déjà voir l'élégance des motifs architecturaux que l'on voit mieux depuis que le sablage et le rejointoiement ont été pratiqués.

Les travaux du **parking Duclos** n'ont pas de retard ; on peut là aussi se féliciter de la bonne collaboration avec les services de la Communauté urbaine.

Le parking sud et la rue Jules-Cornard devraient être ouverts pour fin avril.

Vous avez pu remarquer que l'étang du parc Duclos est en cours de curage.

Le gros-œuvre du bâtiment Notre Logis, rue des Arts, devrait démarrer le 3 avril.

L'éclairage public commence à être mis en place ; 8 nouveaux mâts ont été posés par l'entreprise Satelec (4 rue de la Latte et 4 rue Jules-Cornard) et les travaux de dépose des câbles sont en cours.

Enfin, vous avez pu lire dans la presse quelques **évolutions nouvelles** du dossier A24 et une prise de position tout à fait intéressante du Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, M. Dominique PERBEN, qui par courrier aux Députés a fait connaître sa préférence pour une solution intéressante, puisque la préférence de l'Etat serait pour le tracé se raccordant au Pont du Badou.

Nous restons naturellement très vigilants par rapport à cette annonce ministérielle et nous maintenons notre demande auprès des Parlementaires afin de pouvoir rencontrer Dominique PERBEN et lui exprimer, de vive voix, les inquiétudes mais aussi les attentes de l'ensemble des maires concernés par cette emprise autoroutière de l'A24, qui tous aujourd'hui, du moins dans ce bassin de population, sont en phase avec cette même position et en opposition à ce que l'on appelle le « tracé historique » pour des raisons tout à fait compréhensibles puisqu'elle porterait un coup supplémentaire au monde agricole qui connaît déjà suffisamment de problèmes aujourd'hui et qui, en termes d'environnement, provoquerait également beaucoup de dégâts qui risquent d'être irréversibles. Nous maintenons donc le cap et la position unanime que nous avions prise lors de la révision du POS en PLU.

Monsieur KROCK, voulez-vous procéder à l'appel ?

M. KROCK -

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 7 MARS 2006 : 33

PRESENTS:

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Thierry BUCQUOYE - Rose-Marie BUCHET - Jérémy KROCK - Sophie LAFRENOY - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Laurent WINDELS - Joëlle DECLERCQ - Bruno COSYN - Michel PETILLON - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - André VARLET - Antonio DA SILVA-Patrick DEGRAVIER - Etienne DECEUNINCK - Hervé DIZY

PROCURATIONS:

Christophe LAVA, procuration Rose-Marie BUCHET Geneviève LEROUGE, procuration Antonio DA SILVA

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur KROCK.

M. LE MAIRE -

Nous allons aborder un ordre du jour chargé puisque nous avons à voter aujourd'hui le budget 2006. Pour ce faire, je passe la parole à notre Adjoint aux Finances, Monsieur TAILLEZ.

« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »

1.01 - FISCALITE 2006 - VOTE DES TAUX

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle d'Agglomération par Lille Métropole Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2002, le pouvoir de décision des communes membres en matière fiscale est désormais limité aux seuls impôts perçus sur les ménages, c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Pour l'année 2006, M. le Maire propose de maintenir la pression fiscale à son niveau antérieur.

Les taux d'imposition seraient donc ceux qui ont été appliqués depuis 2002, eux-mêmes égaux à la somme des taux appliqués en 2001 par la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine. Ces taux seraient donc les suivants :

TAXES	TAUX
Taxe d'Habitation	32,12 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	31,02 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	52,39 %

Les commissions municipales « le Roncquois dans sa Ville » et « l'Aménagement de la ville et de la campagne » ont eu à connaître de cette affaire lors de la réunion en date du 28 février 2006.

M. TAILLEZ -

Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons effectivement étudier un certain nombre de projets aujourd'hui et je l'espère voter un certain nombre de délibérations. La première d'entre elles, récurrente et annuelle, consiste à décider des taux de fiscalité locale qui déterminent ensuite le montant des taxe d'habitation et taxe foncière que nos concitoyens sont amenés à payer chaque année.

Comme nous l'avons dit et martelé depuis de nombreuses années, comme nous le ferons jusqu'à la fin de ce mandat, nous maintenons les taux dans l'état actuel des choses en l'occurrence :

32,12 % pour la taxe d'habitation,

31,02 % pour la taxe foncière sur le bâti et,

52,39 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

C'est donc un élément qui n'évolue pas par rapport à l'année dernière, Monsieur le Maire, qui n'a pas évolué les années précédentes et qui n'évoluera pas dans les deux ans à venir.

M. LE MAIRE -

Je vous remercie Monsieur TAILLEZ. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur DIZY.

M. DIZY -

Vous continuez à écrire que vous maintenez la pression fiscale à son niveau antérieur, ce qui se comprend par « pas d'augmentation d'impôts » alors qu'il y a une hausse mécanique des impôts d'environ 10 % sur 5 ans par la hausse de la valeur locative, et ce malgré le maintien des taux comme vous le dites.

Pour rétablir un peu votre rhétorique, je pense qu'il vaudrait mieux ne plus parler de maintien de la pression fiscale mais trouver une autre formulation. Pour avoir un réel maintien de la pression fiscale, il faudrait diminuer les taux pour compenser la hausse de la valeur locative.

M. LE MAIRE -

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur COSYN.

M. COSYN -

Je voudrais juste expliquer succinctement le vote sur cette délibération, Je reprendrai la parole, si vous le permettez, au cours de la présentation et du vote du budget.

Alliance & Actions s'abstiendra sur les taux pour une raison bien simple. Vous parlez d'évolution... une évolution peut être positive ou négative. Je vous ai fait une démonstration l'an dernier et j'en reparlerai tout à l'heure.

C'est une bonne chose que les taux n'augmentent pas mais nous pensons, quant à nous, que nous aurions pu les diminuer.

M. LE MAIRE -

Quelle est votre réponse, Monsieur TAILLEZ ?

M. TAILLEZ -

Elle est toute simple : nous maintenons ce que nous pouvons maintenir, Monsieur le Maire.

Les taux sont le seul élément sur lequel nous pouvons agir et la pression fiscale, telle que l'entend notre commune, c'est forcément notre moyen d'action sur les taux. Nous maintenons les taux et donc la pression fiscale en l'état. C'est très clair, il n'y a pas d'ambiguïté.

L'augmentation des bases dont parle M. DIZY est décidée par la Loi de finances et donc par les députés ; nous n'avons absolument aucune influence.

M. LE MAIRE -

Donc, la rhétorique n'est pas mauvaise.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : majorité municipale.

Abstentions : les groupes « Alliance & Actions », « Bien dans ma ville, bien dans ma vie » et « Une voix libre ».

1.02- INTERCOMMUNALITE - CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2006 - NON FISCALISATION

La Commune de Roncq adhère aux organismes de coopération intercommunale suivants:

- le Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole,
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents,
- le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix-Tourcoing ».

Ces structures nous ont fait connaître leurs décisions budgétaires au titre de l'exercice 2006. Il convient, comme les années précédentes, de fixer les modalités de contribution de la Commune.

En ce qui concerne le Syndicat Lys Nord Métropole, la contribution est budgétaire et finance les compétences communes (budget général et budget TIC) : elle est reprise à nos documents au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement ».

En revanche, les deux autres structures, le Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix Tourcoing » ont décidé de

fiscaliser les contributions des communes adhérentes. Dès lors, il nous appartient de confirmer notre position des années précédentes visant à exclure toute augmentation de la pression fiscale sur les contributions roncquoises.

En conséquence, conformément à l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), nous vous demandons de confirmer que nos quotes-parts à ces 2 budgets intercommunaux seront financées sur le budget principal de la commune prévu pour 2006 au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement ».

Pour ce qui est du Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville, notre contribution susvisée constituera le solde de notre quote-part globale, après déduction du reversement de 292.85 € imputable à l'attribution de compensation versée de façon pérenne par Lille Métropole Communauté Urbaine et représentant une partie de l'annuité d'un emprunt amorti en 2002. Ce reversement sera opéré par un mouvement budgétaire sur le compte 73961 « Reversement d'attribution de compensation »

En conclusion nous vous demandons de réaffirmer notre opposition à la fiscalisation de toutes contributions syndicales.

Les commissions municipales « le Roncquois dans sa Ville » et « l'Aménagement de la ville et de la campagne » ont eu à connaître de cette affaire lors de la réunion en date du 28 février 2006.

M. LE MAIRE -

Cette délibération concerne les contributions au titre de l'intercommunalité et le principe de non-fiscalisation.

M. TAILLEZ -

En effet, Monsieur le Maire.

Nous restons bien en ligne avec nos décisions des années précédentes. Il y a deux possibilités pour régler notre contribution à un certain nombre de structures intercommunales auxquelles nous adhérons :

- fiscaliser ces contributions et les faire supporter en direct par le contribuable roncquois avec, clairement et physiquement, une ligne qui apparaît sur la feuille d'impôt ;
- ou budgétiser ces contributions ; c'est la décision qui a été prise à Roncq depuis quelques années.

Nous vous proposons de maintenir ce principe de non-fiscalisation aux trois syndicats intercommunaux : Lys Nord Métropole, Becque de Neuville et Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix Tourcoing ».

M. LE MAIRE -

Qui souhaite intervenir? Monsieur DIZY.

M. DIZY -

Suite au retrait de Neuville en Ferrain du Syndicat Lys Nord Métropole, il y aura certainement une réévaluation de la contribution de chacune des communes. Comment allez-vous opérer avec le vote de non-fiscalisation ?

M. TAILLEZ -

Nous n'avons aucune information à ce jour, même l'arrêté préfectoral relatif au retrait de Neuville en Ferrain n'est pas encore parvenu en mairie.

Par ailleurs, nous avons prévu une enveloppe telle qu'elle avait pu être imaginée en incluant Neuville. Peut-être avez-vous raison sur fait qu'il y ait nécessité de revaloriser mais, aujourd'hui, personne ne le sait. Si c'était le cas, ce sera repris effectivement dans le cadre du budget, nous aurons l'occasion d'en rediscuter le cas échéant. Aujourd'hui, aucun élément précis ne peut permettre de l'aborder de façon précise.

M. LE MAIRE -

Monsieur COSYN.

M. COSYN -

C'est une bonne chose de ne pas fiscaliser, nous l'avons dit dès le départ, nous le maintenons et sommes tout à fait d'accord.

Au nom d'Alliance & Actions, je souhaite que nous puissions un jour avoir entre nous un débat sur ce que nous attendons réellement aujourd'hui de Lys Nord Métropole. J'ai quand même l'impression qu'il y a une espèce de ronronnement, que le système devient non pas somnolent mais presque routinier et ce n'est pas forcément ce dont nous avons besoin. Pour toute contribution si minime soit-elle, il faut pouvoir aligner un résultat en face et, aujourd'hui, nous ne sommes pas toujours très sûrs qu'il y ait un résultat en face de la contribution.

Je ne suis pas du tout opposé à l'intercommunalité et je l'ai déjà dit au cours des conseils précédents; je crois que cette intercommunalité doit agir concrètement sur deux ou trois communes avec des exemples précis. Mais un jour, il faudra nous réunir tous ensemble, avant une réunion de bureau du Syndicat, pour préciser ce que nous voulons ou alors nous

ne voulons plus rien... et faire avancer le système d'une façon très concrète, pour pouvoir à la fois en toucher les dividendes et mesurer le résultat d'une action.

M. LE MAIRE -

Je vous rejoins parfaitement sur ce point, Monsieur COSYN : l'intercommunalité doit rimer avec efficacité.

Aujourd'hui, on a parfois l'impression de naviguer un peu à vue dans le bateau intercommunal et il est vrai que, lors des vœux, j'ai pu faire un certain nombre de propositions sur un recentrage du positionnement du syndicat qui, à l'heure actuelle, se démultiplie en énergie dans diverses commissions qui n'aboutissent pas toujours. Je pense qu'il faut recentrer cette activité sur quelques axes forts. C'est notamment tout le pan social et de l'emploi sans pour autant confondre l'insertion avec l'emploi, notamment le monde de l'entreprise.

Je recevais hier le président de Val de Lys Entreprendre avec lequel nous avions un échange sur ce sujet, et c'est important d'avoir le pouls de l'entreprise sur la vallée de la Lys et de savoir quel levier d'action on peut avoir, quelle synergie on peut mettre en œuvre de manière très pratique. Il me donnait un exemple : lorsqu'un chef d'entreprise a un besoin immédiat en termes de foncier ou de bâtiment (une entreprise qui avait malheureusement brûlé et qui devait se repositionner) on n'était absolument pas capable aujourd'hui de savoir répondre de manière pragmatique.

Donc déjà se constituer une base de données sur l'existant, les possibilités et se mettre en réseau... ainsi au moins, nous aurions une intercommunalité extrêmement efficace et pratique.

Sans doute, y a-t-il par ailleurs des problématiques de mise en commun d'un certain nombre de moyens, donc de synergie de nos politiques et je pense au problème auquel nous avons à faire face depuis le 1^{er} janvier 2006 : l'instruction des permis de construire.

Là aussi, nous aurons besoin d'énergie supplémentaire et de savoir-faire, et à ce jour, cela ne pourra passer que par la mise en réseau, par l'intercommunalité. Cette question a été posée il y a quelques mois déjà et qui n'a pas eu de début de réponse au niveau du Syndicat. Rassurez-vous, nous sommes vigilants.

Nous sommes également vigilants sur la problématique de la maison de l'emploi pour ne pas être entraîné dans une usine à gaz supplémentaire.

13

Qui dit maison de l'emploi, ne dit pas se faire plaisir ; ce n'est pas une structure pour créer de l'emploi avec des gens qui suivraient les demandeurs d'emploi. Nous n'avons pas vocation à devenir une ANPE bis mais, bien au contraire, à créer quelque chose d'efficace ; nous y serons extrêmement vigilants. Lorsque j'aurai tous les documents, je vous les donnerai. J'ai demandé au Président d'avoir la réalité budgétaire de cette maison de l'emploi, pas simplement sur un an mais sur plusieurs années, avec un certain nombre d'engagements contractuels de l'Etat. Nous pourrons alors décider notre façon de faire l'intercommunalité.

Je pense que nous ne pouvons pas être en rupture, il faut que l'on soit en intelligence, en réalisme et vous avez raison, Monsieur COSYN, d'avoir une vue vraiment pragmatique de cette affaire. Pour autant, il ne faut pas céder à la tentation de rompre parce qu'une fois les fils rompus, on a du mal à renouer.

Nous sommes dans une dynamique où l'on prend l'habitude de se retrouver entre maires, d'échanger, à l'instar de Val de Lys Entreprendre qui reste aujourd'hui non pas un « machin » mais un club ou l'on s'échange un certain nombre de savoir-faire, où l'on essaie de régler ensemble... C'est ainsi que la structure m'a été présentée, je ne le vis pas de l'intérieur, je ne peux donc vous en dire davantage. Mais c'est ainsi que devrait vivre le Syndicat intercommunal, comme une espèce d'échange de données, comme quelque chose de très pragmatique et de très efficace.

Je pense que l'on pourra compter sur les membres du Conseil municipal (je pense que nous sommes tous à peu près en phase sur cette affaire) pour faire évoluer dans le bon sens notre Syndicat intercommunal, si tel n'était pas le cas.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : les groupes « 100 % Roncq », « Alliance & Actions », « Bien dans ma ville, bien dans ma vie ».

Abstention: « Une voix libre ».

1.03 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT ACTUALISATION ET OUVERTURE

M. le Maire rappelle que pour respecter la réglementation relative à la tenue d'une comptabilité d'engagement et répondre aux objectifs d'amélioration de l'exécution budgétaire et de maîtrise des prévisions pluriannuelles de réalisation technique, le Conseil Municipal a décidé de mettre en oeuvre la gestion par autorisations de programme et crédits de paiement conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'autorisation de programme résulte d'un vote par l'Assemblée Communale. Elle autorise le Maire à engager juridiquement le Conseil au-delà du cadre annuel du budget. Cet engagement est confronté dans son exécution aux ressources annuelles disponibles pour l'honorer. Il suppose l'adoption de règles de gestion homogènes et lisibles.

Au regard de la réglementation en vigueur, des principes de mise en œuvre sont ainsi proposés. Article L2311-3 § I

« I - Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

Article R2311-9

« En application de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement.

Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. »

En application de ces différents textes, M. le Maire propose :

- 1) une modification de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement correspondant aux autorisations de programme ouvertes depuis 2002 selon les modalités décrites dans le tableau annexé.
- 2) l'ouverture de 6 nouvelles autorisations de programme et leur répartition par exercices selon les modalités décrites dans le tableau annexé.

Les commissions municipales « le Roncquois dans sa Ville » et « l'Aménagement de la ville et de la campagne » ont eu à connaître de cette affaire lors de la réunion en date du 28 février 2006.

M. LE MAIRE -

Monsieur TAILLEZ, nous poursuivons.

M. TAILLEZ -

Je le rappelle : l'autorisation de programme –AP– est un outil que nous avons mis en place et que nous utilisons depuis 2002. Il permet d'envisager des opérations relativement lourdes

sur plusieurs années et de ventiler les crédits de paiement qui seront consommés sur chacune de ces opérations de façon annuelle.

Cette délibération à un double objectif

- → d'abord envisager pour les autorisations de programme en cours quelle sera la ventilation des crédits de paiement sur les deux exercices à venir,
- → ensuite ouvrir un certain nombre de nouvelles autorisations correspondant à de nouveaux projets.

Tous les éléments sont affichés dans le tableau que vous avez sous les yeux. Est-il nécessaire aujourd'hui d'entrer dans le détail des opérations ? Nous pouvons le faire si vous le souhaitez.

Sur les autorisations déjà ouvertes il faut parler effectivement de :

- o l'Ecole Pauline-Kergomard,
- la Bourloire qui est terminée mais pour laquelle il nous reste certaines prestations à honorer,
- o la réhabilitation des Anciennes Ecuries,
- o le Centre technique municipal qui est aussi entré dans sa phase opérationnelle,
- la salle Georges-Catry, avec un montant relativement faible sur 2006 qui correspond au règlement d'une dernière prestation,
- o l'église Saint-Piat qui est en cours,
- et l'aménagement du Centre-Bourg.

Nous ouvrons par ailleurs six autorisations de programme :

- o la requalification des parcs du Centre-Bourg,
- o la requalification du site de la Gare avec l'aménagement des ateliers en salle polyvalente,
- o l'aménagement de la rue Henri-Barbusse,
- la requalification du complexe sportif Joël-Bats, avec l'implantation d'un terrain synthétique,
- o un certain nombre d'aménagements au Bois-Leurent, et tous ces sujets seront bien évidemment évoqués à nouveau tout à l'heure lors de l'étude du budget,
- o l'aide à l'embellissement de façades pour laquelle nous prévoyons une enveloppe annuelle de 50.000 €.

16

M. LE MAIRE -

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON -

Que cache-t-on derrière le vocable : aménagement de la rue Henri-Barbusse ?

M. FLAHOU -

La rue Henri-Barbusse va faire l'objet d'une opération de voirie complète avec enfouissement de réseaux, trottoirs et éclairage public.

M. PETILLON -

Les 675.000 € couvrent l'ensemble de ces travaux ?

M. FLAHOU -

Cela couvre la rénovation de l'éclairage public, enfouissement des réseaux, Numéricâble comme c'est déjà fait dans d'autres rues.

M. LE MAIRE -

C'est un gros programme qui est naturellement un peu décalé en fonction du planning des travaux du Centre-Bourg pour éviter de mettre l'ensemble du dispositif en difficulté et que l'on puisse quand même circuler.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : majorité municipale.

Contre : les groupes « Alliance & Actions », « Bien dans ma ville, bien dans ma vie » et « Une voix libre ».

1.04 - BUDGET PRIMITIF 2006

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2006 qui s'équilibre de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
A - Vote	Crédits proposés au vote	14 656 756,00 €	14 656 756,00 €
	Restes à réaliser de l'exercice 2005	- €	- €
B - Reports	002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
A + B	TOTAL de la section	14 656 756,00 €	14 656 756,00 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
A - Vote	Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068)	6 669 441,44 €	7 401 176,63 €
D. Davida	Restes à réaliser de l'exercice 2005	1 148 072,60 €	76 811,82 €
B - Reports	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	339 525,59 €
A + B	TOTAL de la section	7 817 514,04 €	7 817 514,04 €
	TOTAL DU BUDGET 2006	22 474 270,04 €	22 474 270,04 €

Il demande au Conseil de voter ce Budget:

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- Avec reprise des résultats 2005

La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.

M. LE MAIRE -

Monsieur TAILLEZ, vous pouvez poursuivre.

M. TAILLEZ -

Merci, Monsieur le Maire.

Il y a un mois, jour pour jour, nous plantions le décor de notre action pour les trois années à venir dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Nous déclinons aujourd'hui ce plan pluriannuel par l'étude du budget 2006 qui, vous l'imaginez —le contraire aurait été étonnant—est parfaitement en ligne avec nos échanges du 7 février dernier.

En préparant cette intervention, je me demandais s'il ne serait pas intéressant, en préambule, de rappeler en quelques mots et je pense notamment au public présent ce soir, la mécanique budgétaire. Le but du jeu (rassurez-vous) n'est pas d'entrer dans le détail de l'instruction comptable M14.

En fait le budget d'une commune est organisé autour de deux grandes parties dont les dénominations sont assez explicites.

une section de fonctionnement.

Très schématiquement, ce sont les dépenses courantes de la commune, celles qui permettent d'assurer à la mairie son fonctionnement au quotidien.

Si l'on fait un parallèle avec un ménage, ce sont en quelque sorte vos courses d'alimentation, les frais de scolarité des enfants, le salaire de la nounou du petit dernier, votre facture d'électricité.. bref un certain nombre de choses qui permettent au ménage de fonctionner au quotidien.

et une section d'investissement.

ce sont toutes les opérations qui permettent d'accroître le patrimoine de la commune. Continuons la comparaison avec les dépenses d'un ménage : vous allez acheter une voiture, un appartement, vous allez faire construire votre maison, vous équiper en électroménager ou en mobilier... tout cela impactera votre propre section d'investissement.

Et comment faites-vous pour financer tous ces gros achats?

Eh bien il n'y a pas de recette miracle...

Soit vous arrivez après avoir assuré le quotidien du fonctionnement du ménage à mettre un peu d'argent de côté – c'est votre épargne de gestion.

Soit vous allez voir votre banquier pour lui en emprunter.

Soit vous faites un peu des deux.

Eh bien, le budget d'une commune, c'est exactement la même chose.

Comment financer nos investissements si ce n'est en mettant (nous aussi) de l'argent de côté, en faisant en sorte de maintenir notre épargne de gestion à un niveau raisonnable, et

en prévoyant de l'emprunt en prenant garde bien évidemment de ne pas hypothéquer nos capacités pour l'avenir.

Partant de là les choses sont extrêmement simples. Puisque nous avons décidé de maintenir notre épargne de gestion aux alentours de 2 M€, que nous avons également décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité, comme nous venons de le voter, et que corollairement nos recettes (nos revenus en quelque sorte pour reprendre l'image du ménage) ne progressent que très modérément, il faut que nous soyons extrêmement attentifs à ce que nous dépensons.

Pour cette raison, les charges à caractère général n'évoluent que de 2,6 % de budget à budget. C'est une hausse certes après plusieurs années de baisse, mais que l'on explique très facilement par la mise en exploitation de nouveaux équipements, de nouveaux bâtiments qu'il faut bien chauffer et entretenir.

Il en est de même pour les dépenses en personnel qui sont en progression contenue de 1,6 % seulement de budget à budget.

Enfin les autres dépenses sont également contenues avec toutefois un effort particulier consacré aux associations qui, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler au cours du débat d'orientation budgétaire, jouent un rôle fondamental dans l'équilibre de notre commune. Ainsi l'enveloppe budgétaire qui leur est consacrée progresse de 3 %.

Grâce à tous ces efforts nous parvenons à notre objectif. L'épargne de gestion atteint le seuil de 2 M€ qui serviront à financer l'ambitieux programme d'investissement que nous avons prévu.

Parlons maintenant de ces 7,8 M€ d'investissement. Plus de la moitié, et nous venons de le voter, concerne des autorisations de programmes en cours ou nouvelles. Il est particulièrement agréable, Monsieur le Maire, et le diaporama que vous montriez tout à l'heure le prouve, de pouvoir mettre en face d'un libellé et d'un montant, comme nous venons de le voir avec les autorisations de programmes, enfin une réalité concrète : l'église, le centre technique municipal, le Centre-Bourg, l'Hôtel de Ville... autant de projets qui ont démarré et dont nos concitoyens peuvent d'ores et déjà apprécier la qualité.

Parmi les nouveaux projets, c'est au cours de cette année que nous démarrerons l'aménagement du site de la gare avec la transformation des ateliers municipaux en salle

polyvalente ; que nous implanterons au Bois-Leurent une aire d'évolution pour les BMX après celle (M. MATHON et Mme VANDEWIELE peuvent le confirmer) très prisée, dédiée aux rollers et au skateboard ; que nous ajouterons à l'offre sportive de cet espace des terrains de boules en partie couverts ; et que nous rénoverons fondamentalement notre réseau d'éclairage public.

Egalement dans le domaine sportif, le complexe Joël-Bats sera réaménagé avec la création d'un terrain de football synthétique en lieu et place du stade Michel-Soen, la salle Boério sera agrandie, les terrains de tennis rénovés, la piste en schiste sur le site Guy-Drut éclairée.

Nos 2 M€ d'épargne de gestion, aussi conséquents soient-ils, ne financent bien évidemment pas la totalité de l'investissement, et des recettes spécifiquement liées à la section d'investissement comme la cession de terrains (nous aurons l'occasion de l'évoquer tout à l'heure) contribuent à son financement.

Enfin, comme lorsque vous achetez votre maison ou votre voiture, la commune a prévu d'emprunter 2,1 M€ affectés spécifiquement à trois opérations : la restauration de l'église Saint-Piat, l'aménagement du Centre technique municipal, et enfin la rénovation de l'éclairage public.

C'est toujours un plaisir pour moi de clôturer cette intervention en remerciant la personne qui est à mes côtés, François SCHOCKAERT, notre Directeur des finances, que j'ai envie d'appeler le magicien de la M14. Cette année a été plus délicate que d'habitude parce qu'il y a eu pas mal de changements de maquettes budgétaires. Nous avons eu des petits soucis de dernière minute, d'ailleurs je vous prie de bien vouloir excuser l'ultime rectification que vous avez dû trouver sur vos tables avec l'inversion de deux chiffres. Ce sont des petites choses qui arrivent puisque nous avons vécu ces changements.

J'associe bien évidemment à ces remerciements l'ensemble de son équipe et, plus globalement, toutes les personnes impliquées dans la construction budgétaire, et notamment mes collègues et leurs référents techniques.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE -

Monsieur TAILLEZ, je vous remercie pour cette présentation à la fois claire, ludique et extrêmement enthousiaste, où transparaît bien l'état dans lequel vous vous trouvez et

l'excellence du travail que vous venez d'accomplir avec les équipes de la finance dirigées et entraînées par M. SCHOCKAERT que je félicite également.

J'ouvre le débat par M. COSYN qui est déjà dans les starting-block.

Puis nous écouterons M. DECEUNINCK et M. DIZY clôturera la première partie de cet échange.

M. COSYN -

Il n'y a pas de surprise quant aux personnes qui vont débattre.

Monsieur le Maire, le budget est l'expression quantitative et chiffrée de votre politique. Ce sont vos choix, décidés en majorité, qui doivent se retrouver transcrits au niveau du budget primitif. Ces choix, nous les respectons même si nous ne les partageons pas, c'est bien clair sinon je n'interviendrai pas ce soir pour vous dire ce que je pense du budget.

Tout à l'heure vous avez parlé d'un certain nombre d'orientations pluriannuelles, je ne vais pas reprendre le discours que j'ai fait l'an dernier en vous expliquant avec une montagne de chiffres et de comparaisons qu'une autre politique aurait permis de baisser les impôts locaux ou de modifier un certain nombre d'éléments, par exemple au titre des abattements pour charges de famille au niveau de la taxe d'habitation. Je vais seulement reprendre quelques chiffres.

Je vais faire un comparatif avec 2001 sur le poste des frais de personnel.

En 2001 ce poste s'élevait à 6,27 M€ ; en 2006 nous serons à 7,05 M€ soit une progression de 780.000 € sur 5 ans.

En 2005, lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire, M. TAILLEZ nous avait dit avoir la volonté de maîtriser fortement les charges à caractère général et, lors du débat d'orientation budgétaire de 2005, annoncé un poste Charges à caractère général de 3,070 M€ . cette évolution devait continuer à la baisse et, pour 2006, nous devions être à 3,011 M€.

Je constate que, dans le budget primitif 2006, nous serons à 3,495 M€ soit un écart d'environ 490.000 €.

A titre indicatif, une diminution de 10 % de l'ensemble des trois taxes, ce que j'avais démontré l'an dernier et ce n'était pas dans un but de démagogie –je le répète– représente à peu près 450 à 460.000 €. Si vous aviez respecté vos engagements en termes de maîtrise des charges de fonctionnement sur un poste important comme celui des charges à caractère

22

général, vous auriez pu, sans toucher à votre capacité d'épargne et à votre volonté de dégager 2 M€, continuer à mener les investissements et en même temps pratiquer ou une diminution de taux ou une aide aux familles par le biais de l'augmentation des abattements pour charges de famille au niveau de la taxe d'habitation.

Aujourd'hui vous avez donc une politique qui se transcrit dans les chiffres et dans votre budget. Vous parliez tout à l'heure de cohérence pluriannuelle et je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur le terme de cohérence parce que ce qui a été annoncé une seule année aujourd'hui ne peut se réaliser et ne se réalise pas parce que vous avez explosé un poste important.

2^{ème} poste important – je parlais des frais de personnel qui ont explosé également, 780.000 € en 5 ans, c'est quand même une somme colossale sachant que l'ensemble des ces charges sont récurrentes et que l'on peut difficilement agir sur elles.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce budget.

M. LE MAIRE -

Monsieur COSYN, je vous remercie.

Monsieur DECEUNINCK, vous avez la parole.

M. DECEUNINCK -

En fait ce qui traduit le budget de cette année, c'est l'absence d'une réelle volonté de maîtriser les dépenses. On se rend compte au fur et à mesure des années, comme l'a évoqué M. COSYN, non pas de dérapage mais de manque de contrôle. On suit le principe de la recette qui est acquise et l'on considère effectivement qu'on n'augmente pas la pression fiscale.

Globalement avec les nouvelles constructions et l'augmentation de la valeur locative, les recettes de la commune augmentent et on continue à dépenser sur le même rythme. J'en prendrai pour preuve effectivement les charges à caractère général qui semblent relativement maîtrisées par rapport au budget de l'année dernière : 2,5 % - 2,6 % d'augmentation.

Derrière ce constat, se cachent des disparités importantes. Nous voyons apparaître 34 % d'augmentation dans les dépenses de carburant ; les dépenses d'alimentation qui augmentent de 11,5 % ;

les frais d'affranchissement qui, sur une structure quasiment équivalente d'une année sur l'autre, augmentent de 14 %.

Il n'y a pas de suivi suffisamment sérieux des dépenses et on essaie de reporter d'année en année, une situation qui va s'aggraver du fait de l'augmentation de ces frais de personnel qui ne sont pas maîtrisés, sur une courbe quasiment constante depuis un certain nombre d'années bien que vous puissiez disposer de départs en retraite depuis 2002. Il y a un problème de fond sur cet aspect des dépenses.

Si on revient par contre sur les dépenses d'investissement, beaucoup de réalisations sont effectives mais parfois dans des conditions tout à fait surprenantes. J'en veux pour preuve, bien que ce soit un problème de sécurité, les différentes délibérations qui ont été prises concernant l'éclairage public de la rue de Lille.

Le 13 décembre dernier, on évoque un projet qui se situe dans la fourchette de 192.000 € et 286.000 €. Dans le débat, nous optons entre nous pour une situation plus importante et une réfection globale de la rue de Lille.

Le 7 février, le chiffrage est porté à 435.000 € et l'on évoque déjà un certain nombre de travaux supplémentaires.

Et dans le cadre du budget, on voit apparaître une enveloppe de 665.000 € pour les mêmes travaux.

Ce dossier a-t-il été correctement étudié ?

Où va-t-on avec ce genre de démarche?

Dernier point puisque M. TAILLEZ l'a fait remarquer, une petite erreur dans la nomenclature qui n'est pas complètement corrigée. Si vous vous basez sur la nomenclature M14 telle que définie, il y a encore inversion entre les libellés et le numéro de l'article correspondant.

M. LE MAIRE -

Monsieur DIZY.

M. DIZY -

J'ai fait simplement une étude sur 7 ans et, sur cette période, j'ai eu quelques difficultés à recouper les chiffres étant donné qu'il y a eu un changement dans les modalités de fonctionnement de la comptabilité. En plus, nous sommes passés du franc à l'euro.

Je ferai une remarque préliminaire : sur le CD Rom que j'ai reçu, le budget 2006 ne fait pas le rappel des sommes octroyées en 2005, ce qui ne permet pas de comparer les propositions que vous faites avec la réalité ; c'est assez gênant pour effectuer un travail de recherche.

Autre élément : en recherchant sur certains postes j'ai remarqué (M. DECEUNINCK pourra le confirmer), pour le service Fêtes et cérémonies, en 2000 était inscrit un budget de 700.000 F soit environ 106.000 € et, actuellement, votre proposition s'élève à 184.830 €. En 2001 nous avions un budget à peu près identique à celui de l'année 2000 mais, à partir de 2002, il y a explosion des dépenses des Fêtes et cérémonies.

La lecture de la rubrique des honoraires est assez stupéfiante... en 2000 nous avions un montant de 4.500 F qui reste à confirmer, et nous passons à 35.000 € pour 2005 et 2006. Je souhaiterais savoir pourquoi autant de frais d'honoraires viennent se greffer dans cette comptabilité.

Pour les études et recherches, nous passons de 26.000 € en 2000, 19.000 € en 2001 pour arriver, aujourd'hui, à des sommes supérieures à 174.000 € en 2005 et 162.000 € cette année. J'aimerais connaître les raisons de telles augmentations.

M. LE MAIRE -

Monsieur TAILLEZ, vous avez la parole.

M. TAILLEZ -

Tout d'abord, je réagis sur la dernière remarque de Monsieur DIZY. Permettez-nous de travailler peut-être différemment de l'équipe précédente. Vous êtes ingénieur conseil, me semble-t-il... on ne détient pas la vérité et, parfois, on a besoin d'être aidé sur un certain nombre de sujets qui peuvent être d'ordre juridique, d'urbanisme.

Peut-être est-ce une autre façon de travailler qui se traduit, vous avez peut-être raison, dans l'exécution budgétaire.

Vous disiez à juste titre, Monsieur COSYN, que nous avions prévu à un moment donné une enveloppe pour le chapitre 011 beaucoup plus faible que ce qui est aujourd'hui affiché. Je n'ai pas les chiffres en tête, ni le document, mais je pense que dans le même temps nous avions prévu des charges de personnel qui par contre étaient un peu plus élevées. Au global si l'on additionne les deux, on s'y retrouve. Il y a un effet très simple et vous le savez très bien puisque nous en avons déjà parlé : nous avons commencé à externaliser un certain

nombre de prestations, notamment l'entretien de nouvelles salles comme celle-ci, comme la salle Catry, qui aujourd'hui n'impacte plus le 012 mais le 011 et donc mécaniquement il y a un transfert du 012 vers le 011.

Par ailleurs, je vous entends encore nous dire il y a quelques années, que les charges de personnel inéluctablement augmentent de 4 % par an. Si on s'était amusé à appliquer 4 % par an depuis 2001, on n'en serait pas aujourd'hui à 7,050 M€, ce chiffre serait beaucoup plus élevé, Monsieur COSYN, et vous savez très bien que la progression aujourd'hui est comprise entre 1 et 2 %, ce que vous pensiez impossible à faire il y a peu de temps encore.

M. COSYN -

Permettez-moi de vous interrompre, Monsieur TAILLEZ... je n'ai jamais parlé de 4 % d'augmentation pour la bonne et simple raison que je n'ai pas la maîtrise le budget ; je peux vous garantir que si nous avions été élus en 1995 ou 2001, le budget aurait pris une sacrée secousse.

Donc rectifiez, accordez à qui vous voulez les 4 % mais certainement pas à moi parce que je fais campagne depuis un certain nombre d'années pour dire que ce budget doit diminuer.

Si vous le permettez, je vais continuer ma réplique, à savoir qu'on ne peut pas mélanger un peu n'importe quoi. Dans le budget, poste 011 ou poste 012, ce n'est quand même pas la même chose.

Pour le poste « Frais de personnel » je reconnais que vous aviez budgété 7,2 M€, vous êtes à 7,05 M€.. vous avez budgété un peu plus que ce que vous pensiez dépenser.

Pour le poste « Charges à caractère général » vous aviez quand même budgété presque 500.000 € de moins.

Dire que vous vous y retrouvez dans votre trésorerie, je le veux bien : d'un côté – 500, de l'autre + 200, en fait vous avez encore 300 de déficit. Mais sur le principe, en terme de contrôle de gestion ce n'est pas tout à fait rigoureux : vous ne pouvez pas constater avoir moins dépensé d'un côté mais plus de l'autre.

Par ailleurs, à partir du moment où vous externalisez un certain nombre de prestations (nous en avons déjà discuté ensemble et je vous ai dit que je n'étais pas hostile –loin s'en faut– à une certaine externalisation des services marchands) normalement cela doit se traduire par une diminution des charges de personnel et par un certain nombre de charges d'entretien. C'est ce que nous voudrions voir à terme.

M. TAILLEZ -

« A terme » vous le précisez bien, Monsieur COSYN. A terme ne se fait pas forcément en claquant des doigts. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer avec la réduction d'impôts qui revient systématiquement sur le tapis. Effectivement baisser de 10 % les impôts c'est trouver globalement 500.000 € de dépenses de fonctionnement en moins. Sur le principe, je veux bien...

M. COSYN -

La démarche est inverse et mauvaise. Il faut faire des économies.

On ne dit pas : je vais baisser les impôts de 10 % donc je vais trouver....

M. TAILLEZ -

Monsieur COSYN, vous avez dit que vous baissez les impôts de 10% ...

M. COSYN -

C'est sur la forme dont cela doit être fait que j'interviens. Vous dites : je fais des économies, donc j'en fais bénéficier la population... et non pas je veux baisser les impôts, donc il faut que je fasse des économies. La démarche est inverse...

M. TAILLEZ -

Ce n'est pas ainsi que vous avez communiqué.

M. COSYN-

Ne déformez pas mes propos, s'il vous plaît ; à chacun les siens.

M. TAILLEZ -

Peut-être ai-je une mauvaise écoute! Ce doit être le cas.

Toujours est-il que baisser les impôts de 10 % –et je le maintiens– c'est baisser les charges de fonctionnement de 500.000 € et, pour ma part, je ne sais pas faire cela d'un coup de baguette magique.

M. LE MAIRE -

Je souhaiterais intervenir sur le problème de personnel parce que j'entends deux discours différents soit que l'on soit en CTP, ou ici en réunion publique.

Je tiens à dire qu'on peut faire parler des chiffres de manière différente d'un acteur à l'autre ou d'un éclairage l'autre. Naturellement on peut se référer, comme vous le faites, à l'histoire, Monsieur COSYN, mais on peut tout simplement se référer au volume des effectifs.

Depuis que la majorité municipale actuelle est en place, nous avons stabilisé les effectifs. Encore une fois, il n'y a pas de doctrine en matière de personnel. On ne peut pas être doctrinaire et vouloir externaliser pour externaliser ; je pense que nous nous rejoignons sur ce constat. A l'intérieur même de nos métiers, il faut savoir déceler ce qui, demain ou aujourd'hui déjà, relève de la Fonction publique et qui, demain, pourra relever de la privatisation. Mais encore une fois cela a un coût. Je le rappelle, la propreté c'est 150.000 €, (M. FLAHOU pourra le confirmer) avec sans doute aussi une interrogation à avoir sur le suivi, le contrôle des opérations qui sont menées. Et c'est vrai, lorsque M. DECEUNINCK a évoqué tout à l'heure les progrès que nous devons faire en termes de suivi, il a raison et je ne peux que l'approuver. Il faut que nous améliorions (je pense que c'est vrai pour les collectivités) le problème du contrôle de gestion et cela se fera petit à petit.

Je participais récemment à la Commission d'appel d'offres à la Communauté urbaine où nous décidions de l'entretien des espaces verts des crématoriums. Ce sont des sujets extrêmement sensibles puisque les familles s'attendent à ce que les pelouses soient correctement entretenues. Et les techniciens me disaient tout l'intérêt qu'il y avait à avoir un contrôle de gestion extrêmement rigoureux, un contrôle a posteriori de l'entretien des pelouses de telle manière que la prestation de qualité, faite par l'entreprise privée, soit d'un niveau tout à fait remarquable.

En matière de personnel, on ne peut pas être doctrinaire. Vous parliez de départs en retraite mais ils ne débuteront qu'en 2007 ; sans doute, pouvons-nous anticiper. Encore une fois, vous avez une approche que je ne conteste pas mais qui n'est pas la mienne ; on peut avoir une approche extrêmement comptable et se dire que le budget, c'est une finalité.

Notre approche est autre : le budget est un moyen.

Lorsque j'entendais tout à l'heure : manque de cohérence... j'ai presque envie de vous dire, Monsieur DECEUNINCK, que la cohérence se juge à l'action.

Lorsque vous faites référence à l'éclairage public, je signale quand même, par déontologie et par honnêteté intellectuelle, que nous avons présenté un projet –a minima– d'éclairage public réalisé d'ailleurs dans l'urgence puisque nous avions des diagnostics plus qu'inquiétants en raison d'une histoire : c'était un patrimoine extrêmement dégradé, notamment pour certains équipements. C'est à la demande du Conseil que nous avons

travaillé dans l'urgence et je rejoins M. PETILLON qui a été le premier à souhaiter que l'équipement soit à la fois esthétique et performant et que nous revoyions la copie, ce que nous avons fait. Cette copie est évolutive en termes financiers parce que des ajustements ont dû être faits. Je pense qu'il y a là un procès d'intention quelque peu décalé.

Lorsque j'entends M. DIZY s'esclaffer sur les dépenses du service Fêtes et de cérémonies, je pense que le débat n'a pas lieu d'être tellement la hausse est minime : 1,48 % ; on ne va pas s'éterniser sur ce sujet.

Mais sur le problème du personnel, vous avez raison : toutes les collectivités doivent s'interroger sur la problématique des corps de métiers. Que voulons-nous demain comme Fonction publique, au service de qui et de quoi ?

En sachant quand même, et tous les chiffres qui ont été donnés sur les budgets, sur les finances locales depuis un certain nombre d'années, montrent des paramètres constants : en moyenne, les communes de notre strate, pour l'année 2005-2006, auront des niveaux d'investissement forts, à savoir que les équipes sont en général vraiment mobilisées pour réaliser leurs investissements et faire en sorte qu'il y ait des équipements structurants ce qui forcément (comme M. TAILLEZ l'a souligné) a des impacts sur la gestion quotidienne, ni plus, ni moins.

Nous sommes dans un contexte de ressources qui n'augmentent pas. Face à cette ressource stagnante, face aux investissements importants et la ville de Roncq le montre, il y a également une demande de qualité de la population qui est de plus en plus exigeante ; la population a raison, nous devons y répondre. Par exemple, en termes de CLSH, le principe aujourd'hui est de dire que nous accueillons tous les Roncquois.

Je pense que tout cela fait que nous sommes actuellement dans la quadrature du cercle.

Sans faire de délation, ni pointer du doigt telle ou telle commune, nous remarquons quand même que toutes les communes limitrophes augmentent leurs taux depuis un certain nombre d'années et certaines, comme une commune toute proche, ne réalisera aucun investissement en 2006 par manque de moyens.

Quand on arrive à ne pas augmenter la pression fiscale, quand on arrive à réaliser des investissements, quand on arrive à contenir les dépenses de personnel, j'estime que nous avons répondu amplement à la feuille de route et que nous sommes sur une route totalement vertueuse... ce n'est pas de la vertu 0 % mais 100 % en essayant en même temps d'afficher un dynamisme et un progrès, et la population le voit.

29

Monsieur TAILLEZ, vous pouvez poursuivre.

M. TAILLEZ -

Je terminerai sur un point technique. M. DIZY évoquait le fait que les rappels de l'exercice précédent ne figuraient pas dans le document. Comme je l'avais signalé : suite à un changement de maquette budgétaire cette année, il y a eu une incapacité technique à reprendre ces éléments. Comme vous êtes un conseiller municipal extrêmement assidu et

consciencieux, vous les avez retrouvés dans les documents de l'année dernière.

M. LE MAIRE -

Merci pour la qualité de cet échange qui a été extrêmement serein et constructif. Je félicite encore une fois Monsieur TAILLEZ pour l'excellence de la présentation, également la qualité du travail préparatoire du budget des finances. Naturellement j'associe M. SCHOCKAERT à

ces félicitations.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour: groupe « 100 % Roncg »

Contre: groupe « Alliance & Actions » et « Une voix libre »

Abstention du groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »

1.05 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2006

M. le Maire propose de procéder à une 1ère ventilation des crédits prévus au Budget Primitif 2006 au titre des subventions de fonctionnement, d'équipement et des subventions exceptionnelles.

1. Versements aux écoles privées sous contrat d'association, en application de la convention passée en 1983, pour un total de 348 193,00 € (compte 6574 de la sous-fonction 213):

> Ecole et Famille du Blanc-Four : 141 644,00 €

> Ecole et Famille Saint-François : 206 549,00 €

2. Subventions aux associations conventionnées (comptes 6574 et 2042) :

Il s'agit de la Maison des Associations, du Cinéma Gérard Philipe, de l'Office Municipal des Sports et du Service des Familles avec qui un conventionnement triennal a été passé par délibération du 4 février 2005. Le tableau ci-dessous reprend :

- Des subventions de fonctionnement pour un total de 640 876,00 € (compte 6574);
- Vne subvention d'équipement d'un montant de 7 884,00 € (compte 2042).

Ces attributions devront faire l'objet d'un avenant aux différentes conventions.

	Associations	Propositions de subventions 2006	
Imputation fonctionnelle		Fonctionnement	Equipement
		article 6574	article 2042
025	Aides aux Associations	80 000,00 €	- €
	Maison des Associations	80 000,00 €	
314	Cinémas et autres salles de spectacles	42 000,00 €	- €
	Cinéma Gérard Philipe	42 000,00 €	
40	Sport et Jeunesse (services communs)	45 300,00 €	- €
	Office Municipal des Sports	45 300,00 €	
64	Crèches et garderies	473 576,00 €	7 884,00 €
	Service des Familles	473 576,00 €	7 884,00 €
	Total Général	640 876,00 €	7 884,00 €

Subventions aux autres associations conformément au tableau annexé qui reprend :

- > des subventions de fonctionnement pour un total de 194 463,00 € (compte 6574);
- > des subventions exceptionnelles pour un total de 500,00 € (compte 6745) ;
- > une subvention d'équipement d'un montant de 3 050,00 € (compte 2042).

Les commissions municipales « le Roncquois dans sa Ville » et « l'Aménagement de la ville et de la campagne » ont eu à connaître de cette affaire lors de la réunion en date du 28 février 2006.

M. LE MAIRE -

Monsieur TAILLEZ, c'est toujours à vous.

M. TAILLEZ -

Effectivement Monsieur le Maire, en collaboration avec mon collègue, Michel MATHON.

Cette délibération a pour objet l'attribution des subventions aux associations. Parmi nous, chers collègues, un certain nombre de personnes siègent dans les conseils d'administration de ces associations, je leur demanderai de quitter la salle au moment du vote.

Ce projet de délibération comprend un certain nombre de volets.

Le premier, c'est le versement aux écoles privées qui ont un contrat avec la Commune, pour un montant global de 348.193 € répartis de la façon suivante :

Ecole et Famille du Blanc-Four : 141 644 €
Ecole et Famille Saint-François : 206 549 €

Ensuite nous avons les subventions aux associations conventionnées : Maison des Associations, Cinéma Gérard-Philipe, Office Municipal des Sports et Service des Familles. Les différents montants proposés figurent sur le tableau qui vous a été remis.

Enfin les subventions aux autres associations conformément au tableau que vous avez également reçu et que nous avons regroupées par thème.

Nous pourrions entrer dans le détail de chacune d'entre elles ; je vous invite simplement à réagir ou à poser toutes les questions que vous souhaitez.

M. LE MAIRE -

QuI veut prendre la parole ? Monsieur DIZY, je vous en prie.

M. DIZY -

J'ai remarqué que la subvention municipale à l'association « Mieux vivre au Blanc Four » avait été supprimée. S'agit-il de représailles contre à une association qui a défendu les intérêts des habitants du Blanc-Four comme le veut l'objet de ses statuts, en réussissant à faire tomber le projet Marignan Blanc-Four dont le permis de construire a été signé de manière illégale ?

M. LE MAIRE -

S'il n'y a pas d'autres questions, je demande à Monsieur MATHON de répondre.

M. MATHON -

Lorsque nous attribuons une subvention, nous le faisons après examen avec les adjoints concernés et après vérification du dossier de subvention.

Le premier point porte sur le sérieux avec lequel le dossier a été rempli. Or le dossier de « Mieux vivre au Blanc-Four » portait bien la référence à la subvention accordée en 2005 et rien n'a été noté pour 2006.

Autre critère : on vérifie l'impact sur la ville de Roncq mais ce n'est pas le sujet que je veux développer. Lorsqu'on est élu, il faut savoir différencier son rôle d'élu, en l'occurrence municipal pour M. DIZY, et celui de président d'association de « Mieux vivre au Blanc-Four » pour Monsieur DIZY également.

Voila le cas de confusion de genre par l'association « Mieux vivre au Blanc-Four » dont l'objet des statuts est le bien-vivre des habitants du Blanc-Four. Mais lorsque l'on s'informe sur le site Internet de « Mieux vivre au Blanc-Four » on trouve un lien avec M. DIZY, élu municipal, caricaturant le travail de M. le Maire et des élus de la majorité, donnant son engagement politique également. C'est le droit de M. DIZY de s'engager en politique mais lorsqu'il associe l'association « Mieux vivre au Blanc-Four » nous ne pouvons subventionner.

M. LE MAIRE -

Naturellement je ne souhaite pas polémiquer, cela ne sert à rien et ce n'est pas le lieu. Nous sommes, ici, dans un lieu de sérénité et nous n'avons pas à mélanger les genres. Je voudrais simplement intervenir sur un aspect des choses et je profite de cette tribune : il s'agit du Cinéma Gérard-Philippe qui est dans une situation particulière : ce sont des gens qui se battent avec beaucoup d'intelligence et beaucoup d'énergie pour promouvoir un cinéma de quartier ; c'est une équipe bénévole extrêmement motivée et dynamique mais qui éprouve, il faut bien le dire, certaines difficultés de gestion. J'ai rarement remarqué, au cours de ma petite carrière d'élu, des responsables associatifs qui avaient à cœur un tel souci de bien gérer leur association pour vivre et survivre –c'est le cas– dans un contexte difficile, parce que le cinéma français a connu une conjoncture particulièrement difficile l'année dernière. Cela redémarre ce premier trimestre avec d'excellents films, je félicite les acteurs du Cinéma Gérard-Philippe de nous programmer de bons films. Ils parviennent, grâce à leur circuit de programmation, à raccourcir le moment de la sortie avec le temps de passage à Roncq et c'est bien, parce que cela incite les gens à y aller.

Je vous dis : allez au cinéma à Roncq!

C'est la seule façon pour soutenir l'action des bénévoles du cinéma. On pourra continuer à subventionner, à montrer la solidarité de la commune, à faire un effort particulier, mais rien n'est meilleur que la fréquentation de la salle et je ne peux que vous inviter à y aller. Vous trouverez un service de qualité, un confort visuel et acoustique, et en plus une compagnie de gens totalement agréables qui sont vraiment dévoués. Cela méritait vraiment d'être dit.

Sans polémiquer par rapport à « Mieux vivre au Blanc Four » mais parce je m'y attendais et parce qu'il y a fait et cause : la personne qui fait demande en est le président, je vous montre le dossier de l'association : subvention sollicitée pour 2006, zéro. Je vais vous faire passer le dossier. Rien n'a été demandé pour 2006.

La réponse est là. Je pourrais en faire une autre mais je ne le souhaite pas. Le débat est clos étant donné qu'il n'y a pas de demande de subvention pour l'année 2006 et le document de réponse en fait foi. Vous pouvez le consulter, il est à votre disposition.

Sans autre demande ou question, j'invite les personnes concernées à quitter la salle avant le vote.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : groupes « 100 % Roncq », « Alliance & Actions » et « Bien dans ma ville, bien dans

ma vie »

Abstention: « Une voix libre »

Je vous remercie et nous pouvons rappeler nos collègues.

Je voulais souligner l'effort en faveur des associations dites sportives puisqu'elles sont soumises à une convention collective qui renforce les droits de leurs salariés mais qui aura également un impact financier qui sera supporté par les sponsors des associations sportives que sont les communes. Ces charges n'étant pas compensées, nous avons donc souhaité donner ce coup de pouce au monde associatif dans le budget 2006, notamment à un certain nombre d'associations dont les associations sportives qui embauchent, qui ont des salariés. C'est vers elles qu'il faut en quelque sorte « mettre le paquet, mettre le feu ».

Je vous remercie Monsieur MATHON pour le travail que vous avez mené, en honnêteté et en exemplarité, pour gérer l'ensemble de vos collègues et les demandes du monde associatif.

1.06 - ANNULATION DE TITRE DE RECETTE - REPRISES SUR PROVISIONS

En 2004, en vue du remboursement d'indemnités journalières versées à 2 agents placés en congé de longue maladie, un titre de recette $n^{\circ}360$ d'un montant de 41 531,76 \in a été émis à l'encontre de la Caisse Nationale de Prévoyance, assureur de la Commune durant la période concernée.

L'assureur a refusé la prise en charge de cette somme au motif que la décision de placement en congé de longue maladie avait été prise par le comité Médical postérieurement à la date de résiliation de la garantie Incapacité de Travail.

Il estimait n'avoir pas vocation à compenser les retards de telles instances précisant en outre les stipulations des conditions générales du contrat d'assurance: « En cas de résiliation, les prestations en cours...sont maintenues dans la limite des droits ouverts par le type de congé statutaire dans lequel se trouve l'agent **au moment de la résiliation** ».

Compte tenu du caractère discuté de la créance, une somme de 41 500 € a alors été provisionnée au compte 1511 « Provision pour litiges » tandis que le Trésorier poursuivait le recouvrement, sans succès toutefois.

Considérant la valeur de l'argumentation développée par l'assureur, d'une part et le peu de chance de voir prospérer favorablement cette affaire devant les juridictions, d'autre part ;

A la demande du Trésorier qui estime le titre juridiquement mal fondé,

Il est proposé à l'Assemblée de décider du retrait du titre de recettes concerné.

34

La dépense serait imputée au compte 673 de la sous-fonction 413 et financée par la reprise de la provision constituée à cet effet. Cette reprise serait constatée en recette de fonctionnement,

au compte 7815 de la sous-fonction 01.

Les commissions municipales « le Roncquois dans sa Ville » et « l'Aménagement de la ville et de la

campagne » ont eu à connaître de cette affaire lors de la réunion en date du 28 février 2006.

M. TAILLEZ -

En préambule, les documents budgétaires sont en train de passer dans vos rangs, que je

vous invite à signer en quatre exemplaires.

Cette dernière délibération, en ce qui me concerne, est un peu technique. Elle consiste à

annuler un titre de recette que nous avions émis à l'encontre de la Caisse Nationale de

Prévoyance qui était à l'époque l'assureur de la Commune pour les risques de longue

maladie et d'incapacité de travail. Il se trouve que nous avions deux agents concernés et

lorsque nous avons transmis les documents à la CNP le contrat avait déjà été résilié. Devant

la difficulté voire l'impossibilité à recouvrer la créance, Monsieur le Maire, nous vous

proposons d'annuler ce titre de recette qui avait été provisionnée pour litige ; nous vous

invitons à reprendre cette provision.

M. LE MAIRE -

Monsieur DECEUNINCK, je vous en prie.

M. DECEUNINCK -

Monsieur TAILLEZ, je vous avais alerté (je pense que c'était en 2004) sur la manière dont

vous avez limité vos dépenses de personnel puisque la prime versée à cette assurance avait

été baissée de près de 200.000 € à l'époque, si j'ai bonne mémoire, et nous en avons le

résultat ce soir.

M. TAILLEZ -

Je pense que l'on pourra toutefois faire un bilan, Monsieur DECEUNINCK.

M. LE MAIRE -

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : le groupe majoritaire.

Abstentions: « Alliance & Actions », « Bien dans ma ville, bien dans ma vie » et « Une voix

libre ».

1.07 - PARC URBAIN DU BOIS LEURENT - Mobilier pour aire de bi-cross ludique -Demande de subvention auprès du Conseil général du Nord

Une aire de roller située derrière l'espace jeune Jean-Albert BRICOUT a été inaugurée en juillet 2005. Depuis, cet espace connaît un franc succès auprès de nombreux jeunes, mais il attise aussi la convoitise des adeptes du bi-cross ou du BMX.

Or, si les modules installés répondent parfaitement à la réglementation « roller » et « skate », ils ne sont pas adaptés à la pratique du bi-cross ni à celle du BMX dont les cycles abîment les surfaces de roulement et rendent l'espace moins sécurisé.

En effet, ces équipements proposent certaines figures dangereuses pour les vélos et la présence de ces derniers sur cette aire pose de réels problèmes de sécurité pour la pratique prévue du roller et du skate. Par ailleurs, un arrêté municipal interdit l'utilisation de deux roues dans le parc urbain du Bois Leurent et à proximité de cette aire de jeu. C'est pourquoi la délibération du 9 avril 2004 prévoyait une réflexion sur d'autres aménagements.

L'engouement pour l'activité bi-cross ou BMX est tel que nous avons opté pour l'installation d'une aire de bi-cross ludique exclusivement réservée aux différents cycles non motorisés. En conséquence, un appel à la concurrence sera ouvert aux entreprises spécialisées dans ce domaine qui devront répondre, au moins, à deux impératifs conciliant :

- les règles de sécurité,
- l'intégration dans le site du Bois Leurent sans remise en cause ni de son homogénéité ni de l'arrêté municipal ci-dessus évoqué.

Dès lors que l'acquisition de mobilier pour l'espace de bi-cross ludique est éligible à un concours financier émanant du Conseil Général du Nord, indépendamment des conditions de mise en œuvre, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide correspondante auprès de l'Assemblée Départementale.

Le taux de subvention s'établit à 50% du coût H.T (hors frais de transport et de pose).

La dépense prévisionnelle du mobilier nécessaire s'élève à 30 000 € H.T, celle-ci pouvant donner lieu à des ajustements, eu égard au schéma d'implantation retenu....

M. Le Maire soumet ce projet de délibération à l'approbation du Conseil Municipal.

Les commissions municipales « le Roncquois dans sa Ville » et « l'Aménagement de la ville et de la campagne » ont eu à connaître de cette affaire lors de la réunion en date du 28 février 2006.

M. LE MAIRE -

Il s'agit d'une demande de subvention que M. MATHON va nous présenter.

M. MATHON -

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de l'aménagement du Bois Leurent et du développement du sport loisir, nous avons procédé l'année dernière à l'installation d'une aire de jeu pour jeunes enfants et d'une aire de roller et de skateboard pour les plus grands et les adolescents. Ces deux équipements rencontrent un réel succès et apportent une réponse tout à fait satisfaisante aux besoins d'activités de ces diverses tranches d'âge.

Toutefois l'occupation du terrain roller-skate par des vélos pose des problèmes délicats : problèmes de sécurité, de cohabitation, incompatibilité de cette présence de vélos sur ce site alors qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation des deux roues dans le parc urbain.

Compte-tenu de l'engouement pour le bicross ou BMX, nous avons opté pour l'installation d'une aire strictement réservée à cette activité, située à proximité, entre le parking et le jardin pédagogique à l'entrée du Bois-Leurent, sur la gauche.

Un appel à concurrence sera lancé comportant deux impératifs principaux, respect des règles de sécurité et intégration dans le site sans perturber son homogénéité et sans contrevenir à l'arrêté municipal évoqué ci-avant.

L'acquisition des modules à installer pour bénéficier d'une participation du Conseil général du Nord à hauteur de 50 % donne une dépense estimée à 30.000 €. Nous vous proposons par cette délibération d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ce concours financier de l'assemblée départementale.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur MATHON.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

2.01 - RESERVE FONCIERE DU LIEU-DIT « LA VALLEE » - Cession partielle au profit de l'association « Chiens guides d'aveugles - Centres Paul-Corteville » - Autorisation donnée au Maire pour signer l'acte correspondant

Lors de sa séance en date du 15 décembre 2004, notre assemblée a été amenée à se prononcer sur le principe d'une cession partielle de nos réserves foncières du lieu-dit « la Vallée » au profit de l'association « Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul-CORTEVILLE », pour une quotité de l'ordre de 3 hectares suivant répartition ci-après :

cession de la totalité de la parcelle AN 10 (CCI)	12 794 m²
cession : - de la totalité de la parcelle AN 145 (assiette NOVOPLASTIC) - partielle de la parcelle AN 122 (assiette NOVOPLASTIC)	18 000 m²
cession de la ferme « LEGRAND » (propriété NOVOPLASTIC)	400 m ²

Moyennant les prix de base suivants :

pour le non bâti	23 €/m²
pour le bâti (ferme + terrain attenant)	250 000 €

Soit une cession globale estimée aux environs de 900 000 €.

Cet accord de principe devait se traduire par la conclusion d'une promesse de vente, assortie de divers engagements et clauses suspensives...

Depuis lors, l'association « Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul-CORTEVILLE » a mis à profit l'année écoulée pour approfondir ses réflexions et prospections, dont elle nous a fait régulièrement part, pour en arriver à un projet aujourd'hui abouti, fidèle aux intentions initiales et en même temps plus resserré quant à son programme.

La traduction de ce projet nécessite une refonte de l'emprise foncière telle que reprise dans le plan joint en annexe pour une contenance parcellaire estimée à 21 730 m², selon les relevés effectués par le Cabinet de Géomètres J.F. FILEZ et D. CAU en février 2006.

Cette nouvelle emprise foncière est assise sur :

la totalité de la parcelle AN 10	
une partie de la parcelle AM 45	
une partie de la parcelle AM 49	
une partie de la parcelle AN 122	
une partie de la parcelle AN 148	

Quant à l'acquisition de la ferme, celle-ci est purement et simplement abandonnée.

Le projet architectural et paysager de cet ensemble présenté par Madame BOUCHEZ - Architecte - lors de notre commission en date du 28 février 2006 - ayant reçu un avis favorable, toutes les conditions sont dès lors réunies pour nous prononcer favorablement sur cette cession d'emprise foncière, au prix de 23 € HT le m². Le produit de cette vente a d'ores et déjà été intégré dans notre budget 2006 pour un montant de 499 790 €.

En conséquence, nous vous proposons :

- de revenir sur notre délibération du 15 décembre 2004 susvisée, en abandonnant l'étape de la promesse de vente ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte de vente de l'assiette foncière non bâtie telle que reprise sur le plan de géomètre joint en annexe, au prix de 23 € HT le m̂;
- de dire que la rédaction de l'acte de vente sera confiée conjointement à Maîtres Patrick DURNEZ (Roncq) et Yves AUBRY (Lille), les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Enfin, nous vous signalons que le Service des Domaines s'est prononcé par écrit en date du 14 février 2005 sur la transaction telle qu'imaginée initialement. Le prix de cession envisagé au départ n'ayant appelé aucune observation de leur part et alors que les assiettes foncières sont identiques, il n'y a donc pas lieu de les saisir à nouveau de cette affaire, d'autant que la présente constitue l'aboutissement d'une procédure engagée fin 2004.

Les commissions municipales « le Roncquois dans sa Ville » et « l'Aménagement de la ville et de la campagne » ont eu à connaître de cette affaire lors de la réunion en date du 28 février 2006.

M. LE MAIRE -

Vous avez été destinataires, en Commission, de la nouvelle copie proposée par les l'association Chiens guides d'aveugles ; nous n'allons pas y revenir ce soir. Vous êtes bien au courant des modifications intervenues depuis la délibération du 15 décembre 2004 et, aujourd'hui, la cession de ce foncier porte sur une surface de 21.730 m², aux mêmes conditions qu'antérieurement. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire.

M. PETILLON -

Quelques précisions, Monsieur le Maire, avant d'entamer le débat.

Nous avons eu effectivement la semaine dernière une présentation par l'association Chiens guides d'aveugles, qui s'est surtout attachée à la qualité architecturale du bâtiment qui sera aménagé et cette qualité architecturale me semble remarquable et bien intégrée à l'opération et à l'environnement.

Sur le diaporama qui nous a été présenté, apparaissait toujours l'aire d'évolution et d'entraînement des chiens, située à l'arrière des services techniques municipaux sur le site Novoplastic. Ce n'était pas facile à comprendre parce que le plan joint était une photocopie en réduction d'un très grand plan. La semaine dernière je me suis rendu dans le service pour voir plus précisément le plan et je comprends un peu moins : l'aire d'évolution n'est pas présentée en rétrocession à l'association.

Que se passe-t-il?

Ne rétrocède-t-on plus la partie arrière et pour quelle raison ?

L'entraînement se fera-t-il sur la partie avant ?

Et si l'on ne rétrocède plus la partie arrière, pourquoi céder la partie en appendice entre la partie horizontale et celle qui redescend vers les zones UG ?

C'est une première précision que je souhaite pour essayer de comprendre la lecture du plan parcellaire que j'ai vu la semaine dernière, après la Commission.

M. LE MAIRE -

La partie arrière est effectivement rétrocédée à l'association Chiens guides d'aveugles. Il est difficile pour moi de m'exprimer à leur place, il eût fallu le faire en commission. Je sais que l'hôtel canin s'ouvrira par l'arrière et permettra aux chiens d'avoir un lieu d'évolution dans le petit bois.

La partie terrain d'évolution se fera devant puisque la philosophie du projet a évolué en fonction surtout de l'approche, qu'a eue l'association, d'ouverture au monde extérieur. Ils souhaitent être une vitrine et donc recevoir un certain nombre de personnes, ce que l'on pourrait appeler du tourisme non pas industriel mais associatif, ou humanitaire comme vous voulez. Ils souhaitaient donc avoir cette visibilité à partir de la rue de Lille et non plus être de manière confidentielle à côté du CTM.

M. PETILLON -

Le grand parking Novoplastic n'est donc plus rétrocédé à l'association Chiens guides d'aveugles et, dans ce cas, pourquoi le petit appendice qui redescend entre la partie centrale et la partie sud de l'opération ?

M. LE MAIRE -

Il s'agit d'un parking qui servira à l'association pour y mettre les véhicules de leur personnel.

M. PETILLON -

Vu ces explications, je peux maintenant intervenir sur le périmètre et sur les conditions de la cession.

Sur le périmètre, nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette proposition. Souvenez-vous, c'est avec le groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie » que nous avions proposé cette solution que nous trouvions bien plus intéressante, le public ayant une meilleure perception des activités des Chiens guides d'aveugles, participant ainsi et pleinement à l'animation de cet espace. Nous sommes donc satisfaits aujourd'hui de voir une implantation qui s'oriente non plus vers l'arrière mais sur la rue de Lille.

Côté futur parc urbain, par rapport à vos premières intentions vous débordez de plus de 7.000m² alors que vous juriez par tous les dieux, au cours du Conseil du 15 décembre, et je vous cite : « Je suis contre car il est hors de question d'y implanter un quelconque équipement »

Autre citation : « aujourd'hui sur Motte-Dewavrin, j'ai des agriculteurs qui tiennent à ces terres et qui en ont besoin pour leurs exploitations »

et encore « je ne souhaite pas que les intérêts privés y soient, je souhaite que nous préservions l'avenir »

Et enfin « je maintiens fermement la position de la majorité municipale sur cette affaire, nous devons nous réserver un corridor public ».

Vérité hier ne l'est plus aujourd'hui et c'est tant mieux.

Sur les conditions de la cession, nous serons plus critiques mais constructifs. Pour nous avec un partenaire comme l'association Chiens guides d'aveugles, reconnue d'utilité publique, il convient de négocier au meilleur prix sans léser les intérêts des Roncquois. J'avais même déclaré à cette époque : *lorsque l'on invite un ami à une table, on lui réserve la meilleure place et la meilleure bouteille*. Ce n'est pas le cas aujourd'hui dans votre démarche.

Pour évaluer le prix de cession, je ferai un bref historique des terrains que nous cédons et qui sont propriété de la Commune depuis un an ou deux. Tout d'abord, les terrains situés dans l'espace agricole, c'est-à-dire dans la partie nord, ont été acquis soit suite à la vente judiciaire de Motte-Dewavrin par délibération du 8 juillet 2003 au prix de 2,94 €/m², soit à l'amiable auprès de la CCI le 28 septembre 2004 (ce sont les terrains qui longent Novoplastic) au prix de 1,74 €/m². Vous vous apprêtez aujourd'hui à les vendre à 27 €/m² soit pour le terrain de la Chambre de commerce seize fois plus !

Monsieur le Maire, nous ne partageons pas la même éthique.

La Chambre de commerce pensera sans doute avoir été le dindon de la farce ; vous me direz qu'en cette période, c'est d'actualité. Certes le PLU modifié il y a quelques mois classe la moitié des terrains en zone constructible UG mais cette modification a été faite uniquement pour accueillir le projet des Chiens guides d'aveugles, et uniquement dans le but d'aider cette association. Tout autre projet était voué à l'échec.

Alors ne faisons pas de laine sur le dos de celle-ci. Je trouve cette démarche en plus malsaine car, comment expliquer à un Roncquois qui a demandé à la révision du PLU de

classer sa propriété en terrain constructible que ce n'est pas possible alors que, dans le même temps, il constate que la ville le fait avec, à la clé, des bénéfices substantiels.

La proposition que nous faisons ce soir est de réaliser une opération blanche pour la ville démontrant ainsi notre réelle volonté d'aider l'association Chiens guides d'aveugles, à savoir :

- → pour les terrains provenant de la Chambre de commerce et d'industrie et de Motte-Dewavrin soit 20.570 m² à un prix de cession de 2 €/m² (prix moyen sur les deux zones) soit 41.140 € :
- → pour les 1.960 m² des anciens établissements Novoplastic dont vous venez de dire qu'ils serviraient de parking, retenons le prix que vous avez estimé il y a un an soit 46 €/m² ce qui ne semble pas anormal soit 90.160 €

Ce qui nous fait un total de 131.300 € qui pourraient être arrondis à 150.000 € compte tenu des divers frais engagés par ailleurs et par la Ville.

Cette proposition nous semble d'autant plus raisonnable que le terrain n'est pas sans poser des problèmes techniques, se trouvant à près de 4 m en contrebas de la rue de Lille, ce qui veut dire qu'une recherche d'exutoire devra se faire vers la Becque de la Viscour : un surcoût relativement important.

Dernière précision, au cas où notre proposition ne serait pas retenue, vous avez la fâcheuse habitude de parler hors taxes lorsque vous voulez psychologiquement diminuer les coûts. Nous vous signalons que les prix annoncés il y a un an étaient de 23 € « tout court » et non hors taxes, comme précisé dans la délibération de ce soir.

Vous m'en excuserez mais cela représente quand même la coquette somme de 100.000 € de moins pour l'acheteur. Vous souhaitez conclure la vente à 600.000 € et nous vous proposons ce soir de la retenir à 150.000 € soit quatre fois moins.

M. LE MAIRE -

Y a-t-il d'autres questions?

C'est un débat que je qualifierai vulgairement de « piège à c... ».

Tout d'abord, notre débat ce soir ne porte pas sur le prix de vente, il a déjà eu lieu et vous avez déjà pu vous exprimer abondamment sur le sujet.

Le débat a pour objet la cession, l'assiette foncière et je pense que vérité d'hier est toujours vérité d'aujourd'hui. Nous avos un projet qui s'inscrit correctement dans cette trame verte, il n'y a pas antagonisme : l'évolution de chiens avec des personnes en réadaptation humaine

dans un univers vert. Nous avons donc une osmose entre le projet et l'inscription dans l'environnement. Nous avons donc là une parfaite compatibilité ou osmose entre le projet et l'environnement ; je ne retiendrai donc pas votre objection ; nous sommes dans la même vérité.

Par ailleurs, vous comprenez bien qu'il est difficile de répondre ; forcément j'aurai un jugement de valeur sur telle ou telle association, ou sur tel ou tel acte. Vous avez une parole très évangélique et je vous reconnais bien là, Monsieur PETILLON. Seul problème, on n'étale pas la charité au public! On ne va pas revenir au fameux sac de riz que l'on débarquait sur la plage devant toutes les caméras de télévision.

Le sujet est extrêmement délicat et j'eus aimé que vous le portiez devant la commission, si tel avait été le cas, pour éviter d'en faire un argumentaire politique... Ce que fait le Maire c'est vraiment indigne... c'est scandaleux ... Je pourrais vous rapporter que le Maire et l'équipe municipale veillent aussi à ce que les intérêts de leurs concitoyens soient naturellement sauvegardés mais nous avons forcément deux approches, soit je serai un très méchant parce que je n'aurai pas fait de rabais à une association extrêmement humanitaire, soit je serai un méchant très méchant parce que j'aurai bradé les intérêts de la Commune.

Vous comprenez pourquoi j'appelle une telle situation un « piège à c... » et je n'ai aucune envie d'y tomber!

Ce soir je n'esquive pas, je dis que ce n'est pas la question du jour qui porte sur une problématique foncière à laquelle nous répondrons, et que je ne tiens pas à ce que nous ayons cette surenchère de charité qui est malsaine. Je ne voudrais pas avoir à faire un bilan économique de l'association que nous avons à aider, d'autant plus que dans toutes les négociations que j'ai menées avec le président et le conseil d'administration, ces questions ont toujours été abordées en parfaite honnêteté et en parfaite transparence. S'il y avait eu un quelconque problème pour l'association Chiens guides d'aveugles pour venir s'implanter à Roncq, ils auraient sans doute trouvé d'autres terrains tout aussi intéressants au sein de la métropole. Je pense que tout le monde y trouve son intérêt. Vous avez exprimé votre point de vue je vous en remercie, mais je ne souhaite pas polémiquer sur cette question qui relève d'une optique particulière et qui risque de nous entraîner très loin dans des jugements de valeur.

Je respecterai la philosophie de la délibération. Nous écoutons M. DECEUNINCK puis M. DA SILVA.

M. DECEUNINCK -

Cette délibération qui modifie l'emprise retenue par l'association Chiens guides d'aveugles pose d'autres questions. Quand vous avez fait l'acquisition du site Novoplastic, je pense que les projets d'équilibre de cette opération, que nous avons toujours mis en doute, prévoyaient une répartition sur la surface et non sur les bâtiments : 50 % en cession et 50 % conservés dans le cadre du centre technique municipal.

Le projet des Chiens guides d'aveugles dans une certaine mesure était une bonne opportunité par rapport à cette répartition 50/50 mais nous sommes dans un contexte où l'ensemble des terrains, situés derrière le bâtiment, sont enclavés. Vous n'avez plus de preneur pour la ferme.

Quels sont donc vos projets pour la suite, pour revenir à l'équilibre potentiel tel qu'envisagé au départ dans ce dossier ?

M. LE MAIRE -

Je vous sais gré, Monsieur DECEUNINCK, d'avoir rappelé la philosophie du projet : un équilibre financier et économique avec l'association Chiens guides d'aveugles qui se répartissait naturellement l'assiette foncière dont on a fait l'acquisition ; je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point.

Pour répondre à votre deuxième réflexion qui est tout aussi intéressante, on remarque que la Ville a très peu de propriétés foncières sur lesquelles on peut bâtir les équipements de demain. On sait que notre Ville bouge, qu'il y a également en termes scolaires des évolutions nouvelles dont on aura à débattre dans les mois qui viennent. Je pense notamment à l'implantation d'un collège dans la rue de Lille et, en termes d'équipements sportifs, nous aurons à nous mobiliser. Nous ne pourrons pas accueillir des enfants sans leur permettre de disposer des équipements sportifs et des structures nécessaires, tout simplement parce qu'aujourd'hui l'étude, que nous avons faite, démontre que nous ne pourrons pas absorber les demandes nouvelles qui nous parviendront.

J'ai des garanties du Conseil général, nous serons naturellement suivis tant dans l'investissement que dans le fonctionnement en termes de création d'équipements.

Je pense que c'est une veille foncière tout à fait intéressante qui nous permettra de réaliser un certain nombre d'équipements de demain, mais d'un demain immédiat. Comme vous l'avez dit : c'est juste en retrait et j'ai envie d'ajouter que c'est tout à fait bien pour créer des équipements qui n'ont peut-être pas une valeur architecturale visuellement intéressante comme sur la rue de Lille, où les équipements sportifs ont une qualité architecturale basique.

Dans ce cadre, nous pourrons créer des équipements qui s'inscriront très bien dans cet environnement, qui nous permettront de répondre à la problématique d'évolution de la population. En quelque sorte, nous avons à cet endroit une veille foncière tout à fait intéressante.

Monsieur DA SILVA je vous en prie.

M. DA SILVA -

Je partage absolument le contenu des débats qu'a évoqués Monsieur PETILLON. Vous avez dit qu'il fallait débattre en commission. Malheureusement, dans les commissions, nous apprenons trop tard les faits. Nous découvrons en commission et nous n'avons pas le recul nécessaire pour en discuter. Il y a manque de concertation non pas uniquement pour ce dossier mais pour beaucoup d'autres choses. Je pourrais en citer d'autres mais j'ai souhaité me taire jusqu'à présent.

Nous recevons toujours les éléments et informations beaucoup trop tardivement ; c'est la raison pour laquelle, en commission, nous avons beaucoup de difficultés à débattre. Ce n'est pas votre avis, vous allez vous défendre.

Nous souhaiterions voter cette délibération étant donné que nous sommes pour cette implantation. Je vous propose toutefois de la retirer pour la revoter prochainement, même si vous devez convoquer un conseil spécifique à ce sujet, afin de débattre sur le prix de vente puisque je partage tout à fait les propos de M. PETILLON.

M. LE MAIRE -

Monsieur DA SILVA quand même, vous avez eu le temps de la réflexion ; la donne n'a pas changé depuis septembre 2004. Vous n'êtes pas handicapé de la main, vous auriez donc pu m'écrire... vous me téléphonez très souvent ; nous nous voyons le samedi matin. Monsieur DA SILVA, vous auriez pu m'alerter !

Or, jamais une seule fois vous ne m'avez alerté sur ce sujet. Arrêtons de faire des procès d'intention sur le fonctionnement des commissions dont vous recevez les documents de manière tout à fait réglementaire et dans les temps. Nous avons à respecter le règlement, les conseillers municipaux peuvent s'exprimer ailleurs que dans la tribune officielle où ils savent qu'ils vont être relayés dans la presse naturellement pour dire que le Maire est méchant, qu'il n'est pas bon, qu'il est indigne ... Tout cela est facile et je comprends qu'en période pré électorale les gens essaient de trouver des choses intéressantes mais il faut

quand même raison garder. Vous aviez tout à fait moyen de pouvoir vous exprimer depuis décembre 2004 !

Je clôture le débat. Chacun s'est exprimé et je passe la parole à M. COSYN pour la dernière intervention.

M. COSYN -

Je vais faire référence à nouveau aux commissions pour signaler que nous avons reçu tardivement après une demande, mais vous vous en êtes expliqué et même excusé, le calendrier des commissions et des conseils municipaux. Je vous ai remercié pour ce courrier.

Je voudrais faire remarquer que nous avons été convoqués en extrême urgence le 21 février, pendant les vacances d'hiver, pour participer à une commission pour des sujets qui paraissaient extrêmement urgents. Et parce que je fais partie de l'association concernée par cette commission, j'ai appris par ailleurs que vous aviez souhaité qu'un certain nombre de documents vous soient remis pour la commission du 28 février (ce n'est pas dévoiler des secrets puisque c'était transmis à l'extérieur). En l'occurrence cela concerne le projet d'extension de l'école Saint-François.

Donc le jeudi, dans les 5 jours francs avant le mardi 21 février nous avons bien reçu une enveloppe ; malheureusement un certain nombre de personnes étaient en vacances. Le côté « urgence » de ce dossier était surprenant d'autant plus qu'on ne l'a plus vu apparaître par la suite, ni aujourd'hui en conseil municipal, ni même en commission la semaine suivante... alors que vous aviez demandé aux instigateurs de ce projet (je le sais parce que je fais partie de l'OGEC) que le dossier soit présenté au plus tard le 28 février.

J'ai un peu de difficulté à comprendre et je pense que les membres de l'OGEC seront dans le même cas : être convoqué à une réunion d'urgence en commission alors que le dossier est reporté plus tard.

Ce n'est pas le report du dossier qui peut surprendre, mais le fait que l'on crée une commission d'urgence alors qu'il y avait un certain nombre de choses qui étaient annoncées. Je souhaiterais que ce genre de dysfonctionnement n'arrive plus, tout simplement, sans polémiquer.

M. LE MAIRE -

Monsieur COSYN, il m'est difficile de vous présenter le projet de l'OGEC puisque je ne connais pas le projet architectural qui a encore évolué ces derniers jours. Vous le savez... il faut le dire. Je suis en liaison constante et M. DUBOIS également, avec les responsables de l'OGEC pour affiner tout cela. Je n'ouvre donc pas le débat.

C'est redondant, à chaque conseil municipal c'est la rengaine : les commissions municipales ne vont pas bien, le mauvais fonctionnement Ecoutez, travaillez, positionnez-vous, toutes les choses vont bien et chacun s'exprime.

Je le répète : nous sommes sur la nouvelle assiette foncière, ou vous l'adoptez ou vous ne l'adoptez pas !

Depuis décembre 2004, je n'ai reçu aucun courrier, aucune demande de rendez-vous de la part des groupes, et je suis disponible à chacun, pour revoir cette copie. Donc je m'excuse mais il faut être serein et adulte. On m'a fait dire qu'il n'y avait eu aucune remarque en commission.

Est-ce bien le cas, mes chers collègues ?

Ou, au contraire, y a-t-il eu des remarques particulières en commission ?

M.

Aucune. Monsieur le Maire.

M. PETILLON -

Je souhaite m'exprimer une dernière fois.

M. LE MAIRE -

Allez-y, Monsieur PETILLON.

M. PETILLON -

Vous parliez de « piège à c... ».

On s'est aperçu tardivement sans doute (on est peut-être naïf) que les commissions sont des « pièges à c... ». A la dernière commission dont vous parliez, nous étions 9 de l'opposition et il y avait 10 membres de la majorité, soit 1 de plus. Permettez que ce soir, devant mes collègues, j'expose la position d'Alliance & Actions et non pas devant un groupe qui avait à peu près la même importance que le nôtre.

Je reste persuadé (je vous l'avais écrit) que le fait que vous ne participiez pas aux commissions ne favorise pas le débat. Il ne faut pas me prendre pour un imbécile quand

même ; elles permettent de connaître quelles sont les « billes » de l'opposition et, juste après, on remarque très souvent que votre/vos fidèle(s) serviteur(s) affûtent les couteaux pour la réunion du Conseil municipal. Voilà à quoi servent les commissions !

Effectivement, aujourd'hui on s'exprimera. On dira parce que la position du groupe Alliance & Actions n'intéresse pas seulement le Conseil municipal mais également le public dans la salle et la presse. On le développera à chaque fois de la même façon, devant le public et devant la presse.

C'était ce que je souhaitais dire à propos du fonctionnement des commissions.

Quant à l'emprise, ce soir nous ne votons pas seulement l'emprise ; nous allons voter une emprise et un coût.

Nous sommes d'accord sur l'emprise mais pas d'accord sur le coût. Je rappelle que, l'an passé, nous avions déjà dénoncé un coût prohibitif et que les oppositions n'avaient alors pas pris part au vote pour la raison suivante : vous-même, quelques jours auparavant, vous aviez vendu la mèche à la presse concernant l'association Chiens guides d'aveugles. En fait, nous n'avons pas participé au vote qui a eu lieu l'an passé. Cette fois, nous souhaitons participer à ce vote pour dire oui à l'implantation de l'association à cet endroit, oui sur cette emprise, mais non à ce prix-là.

L'an passé, vous m'aviez dit : Monsieur PETILLON, je ne serai pas plus royaliste que le roi. L'association des Chiens guides d'aveugles est d'accord sur le prix de cession...

Quelle est la valeur d'un terrain?

Il n'appartient effectivement pas à cette association, ni à quelqu'un d'autre, de faire l'historique comme je viens de le faire ce soir. Il appartient à l'association d'apprécier le prix d'un bien qu'on lui vend pour y réaliser l'opération. Sans doute que ce bien peut valoir le coût annoncé, mais à mon avis sans doute un peu moins.

La démarche de notre groupe est de se dire : Ce terrain nous a coûté 150.000 €, nous n'allons pas le revendre 600.000 € mais 150.000 € compte tenu du caractère de l'association. C'est ce que nous voulons essayer de vous expliquer et notre position, ce soir, sera de nous abstenir :

Non pas sur le périmètre parce que nous sommes d'accord et nous sommes fiers que l'association Chiens guides d'aveugles s'implante sur le territoire de la Commune et s'il faut l'écrire en grand, je le ferai...

Mais nous sommes contre, aujourd'hui, (je n'ose exprimer le terme) la somme demandée. J'ai une opinion personnelle à ce sujet et je vous la dirai bien en face, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE -

Je vous signale, Monsieur PETILLON, que l'estimation de ce terrain, que nous avons fait faire par un expert auprès de la Cour d'appel de Douai, était de 30 à 35 € alors que nous le revendons 23 €/m². Nous n'allons pas faire des arguties comptables sur un sujet, par des dérives en quelque sorte sur des problèmes qui ne concernent pas le Conseil municipal.

Je souhaite que l'on ne revienne plus sur la question des commissions. Franchement, vous confondez le Conseil municipal avec la Commission. Si nous avions une Commission vraiment valable en termes de discussion, nous pourrions avancer. Forcément, vous êtes dans l'opposition, vous dévoilez donc vos batteries ; c'est un fait certain et cela fait partie du jeu. Dans toutes les institutions, cela se passe ainsi.

M. PETILLON -

Ce qui fait partie du jeu, c'est que vous participiez aux commissions pour répondre aux questionnements.

M. LE MAIRE -

Je vous en prie ; mes collègues sont tout à fait compétents pour répondre aux questions. Vous me dites qu'ils n'ont pas le droit de répondre!

M. PETILLON -

Exactement!

M. LE MAIRE -

Je me tourne vers eux pour leur poser la question.

J'ai donc un problème de majorité et je ne le savais pas.

C'est drôle, Monsieur PETILLON, vous ne vous regardez jamais vous-même ; vous regardez toujours la majorité.

Laissez-la donc vivre!

Elle vit très bien ; si elle a envie de s'exprimer, elle le fait sans aucun problème.

Je ne pense pas que M. TAILLEZ soit bâillonné, ni M. MATHON ou Mme CALLEWAERT... Arrêtons ce jeu. Ce ne sont pas des mannequins ; soyons donc raisonnables.

C'est dommage de terminer de cette façon ; le Conseil s'était bien déroulé. J'en suis marri. Je porte aux voix. Qui est pour ?

49

Pour : la majorité municipale.

Abstentions : les groupes « Alliance & Actions », « Bien dans ma ville, bien dans ma vie » et « Une voix libre ».

Je vous remercie.

Nous avons à procéder à une dernière formalité : la liste des marchés conclus en 2005, conformément au Code des marchés publics. Cette liste est consultable, sur demande, auprès des dévouées secrétaires du Secrétariat général.

Je vous souhaite une excellente soirée à tous ; la séance est levée.

-000-

Pour extrait conforme

Le Maire Vincent LEDOUX